



Marseille, le 17 Août 2015

**A l'attention de Mme Martine VASSAL
Présidente du Conseil Départemental 13
Hôtel du Département des Bouches du Rhône**

OBJET : Loi NOTRE et dialogue social

Madame la Présidente,

A ce jour, la Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE est une réalité juridique inscrite dans la Loi NOTRE dont le calendrier progressif établit toutes les étapes. En effet, au 1^{er} Janvier 2016 la Métropole AMP regroupera environ 7000 fonctionnaires territoriaux. Le cadre de l'action et des fonctions des agents qui la composent, n'est pas véritablement défini. Il demeure un manque de clarté et de lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle collectivité.

La FSU estime que les fonctionnaires territoriaux ne sont pas suffisamment associés aux décisions d'organisation en matière de missions de service public du territoire.

Cette situation crée un flou et beaucoup d'inquiétude chez les agents du Conseil Départemental 13 des directions et des services concernée par un transfert (Direction des Ports et des Transports) et des possibles transfert de compétences.

Nous pensons qu'il appartient à la collectivité de jouer son rôle et d'instituer le dialogue social nécessaire afin de réduire les inquiétudes des personnels et de débattre des choix et des décisions que vous allez prendre avec votre majorité.

Nous souhaitons vivement connaître vos orientations sur ce dossier, car cela va générer des changements pour les fonctionnaires territoriaux, tant sur les conditions de travail que sur les acquis en matière de régime indemnitaire, RTT et action sociale.....

Nous vous demandons de créer dès la rentrée de septembre une commission de travail en présence des organisations syndicales représentatives du personnel sur la question de la métropole et des possibles transferts des compétences et des personnels du Conseil Départemental 13.

Pour la FSU, un service public de qualité est indispensable à la cohésion sociale dans le cadre d'une égalité d'accès et de traitement entre les usagers. De plus, les fonctionnaires territoriaux doivent être reconnus dans leurs statuts et leurs métiers.

Dans l'attente d'une réponse de vos services, nous vous prions d'agréer Madame La Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

**Pour la FSU du Conseil Départemental 13
Michèle AUBERT**

Copies : M. JOLIBOIS (Directeur de cabinet) ; Mme Monique AGIER (DGS) ; M. Jean Michel BONO (DRH)

FSU du Conseil Départemental 13 – Bureaux A 2042, 2043, 2044 – Hôtel du Département – Tel : 0413311961 – Courriel : sdu13@cg13.fr